

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES QUI ONT RENDU TÉMOIGNAGE DEVANT LE COMITÉ

ACLAND, F. A., sous-ministre du Travail et Imprimeur du Roi:—Organisation du ministère du Travail, personnel et employés de différentes catégories, dépenses, et lois qu'il est chargé d'administrer en ce qui concerne le monde du travail—Personnel de l'Imprimerie Nationale dans toutes les divisions, bordereau de paye, 758-760—Relations cordiales du ministère du Travail avec la Commission du Service civil—La difficulté principale réside dans le système de classification très détaillée; il serait désirable de revenir à un système plus simple; le système actuel de classification est considéré comme embarrassant, facticieux et dépourvu d'élasticité—Fait voir la latitude que semble donner à la Commission l'art. 42 de la loi de 1919 et comment des centaines de positions ont été créées—Suggère d'établir trois classes principales avec peut-être quelques subdivisions, les sous-titres nécessaires peuvent être disposés par le département lui-même, 760—**Promotions:** D'après l'expérience du témoin la Commission accepte les recommandations du ministère—La simplification de la classification pourrait faciliter les promotions—Les fonctionnaires pourraient passer d'une division à une autre—Les devoirs attachés à une position pourraient être combinés avec ceux d'une autre lors de la promotion d'un fonctionnaire.—Le travail change dans les diverses divisions et en rendant la classification plus élastique il en résulterait plus de satisfaction, de rapidité et d'économie—Suggère de prendre des moyens pour faire avancer un commis au-delà du maximum d'une classe inférieure sans lui faire laisser le travail qu'il accomplit d'une façon satisfaisante, 761—**Nominations:** les fonctionnaires techniques et tous ceux dont le salaire dépasse \$2,400 pourraient être nommés par le ministre à la seule condition d'avoir certificat de compétence émis par la Commission—Il faut éliminer les méfaits du favoritisme politique—Le Parlement conserve encore le droit de faire les nominations à plusieurs positions supérieures, 761—Exemption des classes ouvrières de l'application de la Loi du Service civil et nominations de ce genre, comment elles sont faites relativement à certaines positions—Examen de concours—Augmentations statutaires; congés de maladie et autres détails de l'administration; pas de difficultés au sujet des augmentations statutaires; certains inconvénients existent au sujet des absences pour maladie, 761, 762—**Imprimerie:** les employés peuvent appartenir aux unions; ils sont sous l'autorité de la Commission du Service civil depuis sept ans—Liste de positions soustraites à l'action de la Commission; effort en vue de faire exclure trois classes d'employés de la juridiction de la Commission—Objections à ce que les positions soient annoncées, 763, 764—Nominations des pressiers, margeurs, compositeurs sur la linotype et monotype, 764, 765—Motifs de la création du ministère du Travail—Forces du travail organisé—Enquête sur le fonctionnement de l'Imprimerie—Conseils Whitley: pas de demande pour ces conseils venant de l'Imprimerie. cette question n'y a jamais été soulevée—Le témoin ne voit pas comment un conseil Whitley pourrait remédier aux défauts de la classification—Pas de plaintes relativement aux promotions—Les positions techniques sont peu nombreuses—Les organisations ouvrières ont fait de nombreuses représentations sur un grand nombre de questions—Pas de plaintes des organisations des Métiers et du Travail au sujet de la préférence accordée aux soldats rapatriés, 765-769—Réduction du personnel; employés mis à la retraite, 355, dont le salaire s'élevait à quelque \$490,000; les gratifications pour la même année représentent \$81,000, 769-770—Augmentations annuelles—Durée des listes des candidats éligibles—Nouvelle discussion relativement à la classification sous l'autorité de l'article 42—Comités du personnel—Bureaux d'appel—En faveur d'une loi de pensions de retraite—**Système de boni:** il serait bon de s'en débarrasser et de placer les traitements sur une base permanente, 771-774—Cas de M. Hooper—On ne peut accorder de surpaye pour travail supplémentaire—Les salaires dans l'administration ne sont pas aussi élevés que ceux qui s'obtiennent en dehors, 774-775.

BARIL, J. R. A., Chef des examinateurs français et chef des traducteurs français, Commission du Service civil, division des examens:—Le témoin n'a pas discuté avec aucun officier le témoignage qu'il devait rendre devant le comité—A sa connaissance il n'y a personne ni aucun commissaire qui ait apporté les papiers d'examen d'un candidat pour les classer, 105.

BLAND, CHARLES H., Sous-secrétaire et examinateur en chef, Commission du Service civil:—Noms des examinateurs et qualifications—Promotion de M. A. C. Kemmis en qualité d'examinateur senior—Les examens écrits ne sont pas la seule épreuve à subir lorsqu'il s'agit de promotion dans le service—Quelquefois d'autres preuves de qualifications en la possession de la Commission sont suffisantes pour faire accorder une promo-